



Le berceau du Lac-Saint-Jean

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT 566-2023 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 510-2018 AYANT LE MÊME OBJET

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville, que :

Lors de la séance du Conseil de la municipalité d'Hébertville tenue le 11 septembre 2023, le projet de règlement intitulé « **Règlement concernant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement 510-2018 ayant le même objet** » a fait l'objet d'un avis de motion et d'une présentation.

Ce projet de règlement prévoit :

- Que la rémunération de base annuelle du maire, qui était de 15 064 \$
- Que la rémunération de base annuelle d'un conseiller, qui était de 6 631 \$ en 2023, passera à 7 650 \$ en 2024;
- Que chaque membre du Conseil continuera de recevoir, en plus de la rémunération ci-haut fixée, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de la rémunération tel que prescrit par la Loi;
- Que les rémunérations et les allocations de dépenses ci-haut mentionnées seront indexées annuellement à compter de l'exercice financier suivant l'entrée en vigueur du présent règlement;
- Que le règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

Que ce règlement sera adopté par le Conseil municipal d'Hébertville lors d'une séance ordinaire qui sera tenue le 2 octobre 2023 à 19h00.

Ledit règlement est déposé au bureau situé au 351 rue Turgeon Hébertville, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance durant les heures d'affaires, du lundi au vendredi.

Donné à Hébertville ce 12^{ème} jour du mois de septembre 2023.

Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de Ville, à l'Église, au Bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 12 septembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12^e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-trois.

Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier